

L'insurrection de 1831 à Neuchâtel

Autor(en): **Jaccard, Henri-A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **21 (1913)**

Heft 2

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-18907>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

abandonnés des traces de leurs pratiques religieuses, de leurs institutions et de tout ce qui touche à leur existence, de même nous laisserons les traces des nôtres à nos lointains descendants qui, à leur tour, y trouveront matière à s'étonner, à méditer et à formuler la diversité de leurs impressions.

Il serait à souhaiter que des notes encore inédites vinssent s'ajouter à celles que nous avons rassemblées ici. Dans la contrée de Ste-Croix un petit nombre de personnes doivent posséder des souvenirs relatifs aux explorations du Chaserson. Aussi leurs communiqués seraient-ils les bienvenus et pourraient-ils contribuer utilement à compléter un des dossiers les plus intéressants de l'archéologie du pays.

J. GRUAZ.

L'INSURRECTION DE 1831 A NEUCHÂTEL

D'après un document de l'époque.

On sait que la Principauté de Neuchâtel et Valangin, après l'éphémère domination du maréchal Berthier, aide de camp de Napoléon I^{er}, rentra, en 1814, sous la souveraineté du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, qui lui octroya une charte datée de Londres, le 18 juin 1814. Ce changement fut généralement bien accueilli. Sous l'ancien régime, le peuple neuchâtelois avait joui de plus de liberté que bien des cantons suisses. Mais trop éloigné pour protéger efficacement ses sujets, le roi demanda lui-même que la Principauté fût incorporée au Corps helvétique, ce qui fut fait le 12 septembre 1814. Il y eut donc désormais une double souveraineté dans le pays, l'une royale pour la Principauté, l'autre nationale pour le nouveau canton. De cette situation anormale devait inévitablement résulter un conflit. De fait,

la période qui s'étend de 1814 à 1848, et plus tard encore, fut-elle marquée par des troubles qui n'étaient que la conséquence du dualisme établi à la base de la constitution politique du Canton-Principauté. Toute la population ne tarda pas à se diviser en deux camps hostiles; dans l'un se trouvaient ceux qui voulaient maintenir l'état de choses existant, et qui en arrivèrent même plus tard (1832) à demander la rupture de tout lien avec la Confédération, et dans l'autre camp, ceux qui rêvaient l'affranchissement complet de la domination prussienne. Quoi d'étonnant si le contre-coup des journées de juillet 1830 se fit sentir dans le pays! Les libéraux, réunis le 7 février 1831 à Valangin, adressèrent au roi Frédéric-Guillaume III une pétition par laquelle ils demandaient l'institution d'un corps législatif élu par le peuple, pour remplacer les Audiences générales, dont la plupart des membres étaient nommés à vie par le roi. Celui-ci répondit que le général major de Pfuel¹ allait se rendre à Neuchâtel, muni de ses pleins pouvoirs pour accorder « ce qui serait juste et nécessaire ». Effectivement, le commissaire royal arriva à Neuchâtel, le 13 mai 1831, et, après avoir recueilli les vœux du pays, il fit publier, en juin 1831, l'ordonnance qui instituait un Corps législatif composé de quatre-vingt-huit députés, dont dix étaient nommés par le roi, et les soixante-dix-huit autres par le peuple (le pays comptait alors 39,634 habitants). Jugeant alors sa mission terminée, de Pfuel quitta Neuchâtel le 3 août 1831. Mais le Corps législatif n'avait que des compétences fort limitées, en sorte qu'il ne répondit pas aux espérances qu'avaient fondées sur lui les libéraux, et ceux-ci, déçus, se décidèrent à organiser un mouvement armé dans le but de renverser le régime prussien. La date en fut fixée au 12 septembre 1831, anniversaire de la réunion de Neuchâtel à la Suisse. A la tête des

¹ Adolphe-Henri-Ernest de Pfuel, 1779-1866.

insurgés était le lieutenant de carabiniers Alphonse Bourquin de Corcelles. Le 13 septembre, le château de Neuchâtel fut occupé sans coup férir par les patriotes. Le Conseil d'État invoqua aussitôt l'intervention de la Diète assemblée à Lucerne, canton-vorort. Des commissaires fédéraux furent nommés : Sprecher von Bernegg, des Grisons, et Tillier, de Berne. Les royalistes de leur côté avaient aussi pris les armes et s'étaient rassemblés en nombre à Valangin. Les commissaires, voyant que la conciliation était impossible, résolurent de faire occuper le canton par des troupes confédérées levées dans les cantons de Vaud et de Berne. Celles-ci furent placées sous les ordres du colonel Forrer, de Saint-Gall, et firent leur entrée à Neuchâtel le 24 septembre. Trois jours après, les chefs républicains signaient une capitulation qui impliquait l'oubli complet du passé de part et d'autre, et le renvoi dans leurs foyers de tous les hommes armés.

Le calme ne se rétablit néanmoins pas. Le général de Pfuel, que le roi avait renvoyé, le 22 octobre, avec pleins pouvoirs, constitua un nouveau Conseil d'État composé d'hommes capables, absolument dévoués à la royauté. Les bataillons vaudois et bernois ayant quitté le canton les 16 et 26 novembre, des mesures énergiques furent prises en vue de résister à un nouveau mouvement armé que méditaient les patriotes.

Ceux-ci se plaignaient que le gouvernement n'eût pas soumis au peuple la question de l'émancipation du pays, ainsi qu'il s'y était engagé par l'intermédiaire du commandant des troupes fédérales. Plusieurs des chefs républicains proscrits par le Conseil d'État avaient pris Yverdon comme quartier général et cherchaient à y rassembler des volontaires pour tenter un nouveau coup de main contre Neuchâtel. Le Conseil d'État du canton de Vaud, sous la présidence de E. de la Harpe, adressa alors une proclamation à ses concitoyens

pour les engager à ne se mêler en rien aux troubles dont le canton de Neuchâtel était de nouveau menacé. De son côté, le gouvernement de la Principauté décréta de prise de corps ¹, le 1^{er} décembre 1831, Alphonse Bourquin qui, un temps, avait paru se soumettre, et se mit à organiser la résistance en armant ses « fidèles » dans tout le pays. Le 11 décembre, la ville fut déclarée en état de siège. Des comités se formèrent dans chaque localité pour défendre l'ordre établi menacé par les rebelles.

* * *

C'est le journal, c'est-à-dire le procès-verbal d'un de ces Comités de salut public que nous avons sous les yeux. Un mince cahier de onze pages sans couverture, au papier jauni, taché et sali, mais un modèle d'écriture, sinon d'orthographe. Comme titre : « *Journal fait et dressé par le Comité de sûreté établi par la communauté des Geneveys* ¹, le 27 novembre 1831. » En tête figure la liste des membres du comité :

Louis BOURQUIN, *président*;
Justin L'EPLATTENIER, *préposé militaire*;
Abram-I^s DARBRE;
Abram-David L'EPLATTENIER.

Comme nous le verrons plus loin, c'est ce dernier qui est le rédacteur du journal.

Le procès-verbal de la première assemblée, daté du 28 novembre, relate les mesures prises pour fournir d'armes et de munitions la milice locale. Le 4 décembre (c'était la veille de la session du Corps législatif), ensuite d'un ordre militaire le Comité envoie des hommes de garde à Neuchâtel. Le 10,

¹ Voir le fac-similé du « Signalement » dans H. Gobat, *Histoire de la Suisse*, p. 582. F. Zahn, éditeur, Neuchâtel.

² Les Geneveys-sur-Coffrane, district du Val-de-Ruz. De même que les Hauts-Geneveys, ce village tirerait son nom, au dire de quelques-uns, de l'établissement en cet endroit de familles genevoises (1291).

le chef militaire reçoit l'ordre de faire partir pour Valangin la réserve *pour* la compagnie Guyot, à 2 1/2 heures du matin. On se préparait donc à la lutte.

« Le 11 (lisons-nous dans le cahier) une alerte ayant été
» donnée par Coffrane, le Comité assemblé a délibéré de ne
» point donner d'alerte, mais il a ordonné à la garde de faire
» une grande attention et de donner avis au moindre signe. »

Effectivement, le chef des patriotes, Alph. Bourquin bien qu'il n'eût qu'une poignée d'hommes sous ses ordres, s'était décidé à marcher sur Neuchâtel. Une petite colonne de renfort, partie de Genève, avait débarqué à Morges, où le gouvernement vaudois l'avait fait désarmer. Néanmoins elle avait pu continuer sa route et rejoindre le Comité à Yverdon. Une partie de ces hommes entrèrent donc dans le canton, le 17 décembre, par Concise et Saint-Aubin, et vinrent s'arrêter à Bevaix, où ils furent, le même jour, attaqués et dispersés par la garde urbaine et le bataillon soldé de Neuchâtel. Un des chefs, Rössinger, fut fait prisonnier, tandis que Bourquin (qu'on accusa de trahison) s'enfuyait par la montagne et arrivait à Travers, le dimanche 18 décembre au matin.

La seconde partie du détachement venu de Genève avait pénétré par Sainte-Croix sur le territoire neuchâtelois. Il passa la nuit à Couvet et s'avança, le lendemain 18, jusqu'à Travers, où Bourquin le rejoignit.

Voyons maintenant l'écho de ces événements dans notre journal des Geneveys.

« Du 17^e décembre.

» Vu un ordre du major ¹ en date de ce jour à 5 heures du
» matin qui ordonne à tous les soldats de la compagnie Guyot

¹ D'après les renseignements que M. A. Piaget, archiviste cantonal à Neuchâtel, nous a obligeamment fournis, il s'agit ici de Charles-Louis Borel, chef du deuxième Département militaire, résidant à Valangin.

» à descendre promptement à Valangin. Le Comité a fait
» battre la générale et citer à domicile, et à 8 heures envi-
» ron les suivants sont partis pour se rendre à leur poste. »

Suivent les noms de vingt-deux miliciens, dont dix portent le nom de L'Eplattenier, quatre Dubied, deux Dessouslavy, deux Perregaux, un Gretillat, un L'Epée, un Richard et un Darbre, noms neuchâtelois s'il en fût.

« Le Comité, après le départ des soldats, a continué à
» siéger en permanence. »

« Du 18^e décembre.

» Le Comité a reçu avis que les troupes fédérales faisoient
» un mouvement général contre le Val-de-Travers et Saint-
» Aubin, a mis sur pied tous les vieillards et même les
» catéchumènes pour la sûreté du village.

» Les artilleurs qui attendoient des ordres pour le départ,
» et n'en recevant pas, brûlant de zèle de partager le danger
» de leurs camarades, sont partis à 10 1/2 heures. Ce sont les
» suivants :

Six noms, trois Bourquin, un Perregaux, un Darbre et le préposé militaire Justin L'Eplattenier.

» Le chef militaire, avant de partir volontairement, a
» remis sa place et cela pendant son absence comme chef
» militaire au s^r justicier A. L'Eplattenier qui est mainte-
» nant attaché en cette qualité au Comité de sûreté des
» Geneveys.

» Gardes et patrouilles pendant la nuit. »

Le ton jusqu'ici plutôt terne de notre procès-verbal commence à s'élever en présence du danger. Tandis que les vieillards et les catéchumènes font bonne garde, les artilleurs « brûlant de zèle » partent sans ordre pour le théâtre des hostilités. Un souffle d'héroïsme et de sacrifice passe sur la communauté des Geneveys. En voici encore une autre preuve :

« Du 19^e décembre 1831.

» Le Comité a fait mettre tout le jour une garde devant
» le corps de garde et pendant la nuit on a monté la garde
» et patrouillé comme la nuit précédente. Il est à remarquer
» que tous les hommes sont occupés. »

L'inquiétude devait être générale, car on était sans nouvelles. Cellés-ci n'arrivent que le jour suivant. Nous transcrivons :

Du 20^e décembre au matin.

» La patrouille de Coffrane arrivée vers minuit a apporté
» l'extrait d'une lettre de M. le capitaine de Bosset annon-
» çant la prise de Couvet¹. Cette pièce contient (Extrait) :
» Nous n'avons pas rencontré de rebelles jusqu'à Rochefort
» où nous nous sommes réunis au bataillon du Val-de-Ruz.
» On devait se réunir à Rosières, à l'abanchement (*sic*)
» de la route des Montagnes, avec le bataillon de la Sagne,
» mais celui-ci avait pris les devants et venoit d'occuper
» Travers après quelque résistance de la part des rebelles.
» Bourquin avait passé les Montagnes, et étoit arrivé avec
» une trentaine de Genevois. Il s'enfuit aussitôt du côté des
» Rhulières² avec une centaine d'hommes. On se réunit
» ensuite entre Travers et Couvet après avoir laissé une
» forte garnison à Travers. Il étoit quatre heures. Le tems
» et la grelle étoient effroyables, un peloton de rebelles avec
» un Drapeau fédéral avoit paru, et s'étoit replié sur Cou-
» vet. Il étoit nuit; on monta la dernière élévation du ter-
» rain, et nous y fûmes reçus à l'entrée du village par un
» feu vif partant d'une ligne de tirailleurs assez étendue.
» Nous étions à trois ou quatre cents pas. Nous mîmes nos

¹ Cette pièce a été publiée en placard, le 19 décembre 1831 sous le titre : *Extrait d'une lettre officielle de Couvet au Gouvernement de Neuchâtel, du 18 décembre 1831, à 8 heures du soir*, et distribuée dans toute la principauté. (Note de M. A. Piaget.)

² Les Ruillières, ferme et domaine à trois kilomètres au sud-est de Couvet, près de la frontière vaudoise.

» cinq pièces en batterie et en tournant le village, par notre
» infanterie, nous le fîmes canoner très vivement. Dès les
» premiers coups de canon, on sonna le toscin, nous enten-
» dions distinctement crier aux armes. Lorsque l'infanterie
» eut achevé son mouvement, elle se porta au cri de : Vive
» le Roi ! au pas de charge, sur le village et s'y établit après
» quelque résistance. A Travers, on a fait prisonnier le Doc-
» teur PetitPierre. Les rebelles ont décampé dans la plus
» grande confusion sur Buttes. Nous avons eu des hommes
» blessés. C'étoit un nommé Bergeon¹, de Genève, qui com-
» mandoit les soi-disants patriotes. Couvet étoit depuis hier
» en proie à l'anarchie. On s'étoit battu à Plansmont². Le
» pasteur et M. Borel-Courvoisier³ étoient retenus comme
» otages, celui-ci s'est échappé, on n'a pas de ses nouvelles.
» On nous reçoit à bras ouverts et chacun est exhaspéré
» (*sic*) contre les patriotes. Demain nous passons plus loin.

Le commandant de la place de Neuchâtel :

(Signé) DE BOSSET, capitaine. »

Ce qui précède nous révèle l'état d'esprit du parti gouver-
nemental. Les républicains sont des rebelles, des hommes
sans foi ni loi, qui se parent, sans droit, du titre de patriotes ;
le drapeau fédéral qu'ils arborent est un emblème sédi-
tieux : partout où ils passent règne l'anarchie ; et c'est au cri
de : Vive le roi ! que les fidèles viennent rétablir l'ordre.
Voyons plus loin. Les braves gens peuvent continuer à
dormir sur leurs deux oreilles, car :

« Le Comité a décidé de continuer de monter la garde
» pendant le jour et la nuit prochaine.

» A quatre heures, le s^r David-Pierre Andrié ayant
» annoncé que les rebelles de la Chaux-de-Fonds menaçoient

¹ Pierre-Frédéric Bergeon, droguiste à Genève, né au Locle en 1782. (Note de M. A. Piaget.)

² Plancemont, hameau au nord-ouest de Couvet.

³ Fervents royalistes.

» leur village ¹ a demandé quelques secours en hommes et on
» a expédié :

» Chris. Hertig. Départ le 20/XII. Retour le 21 au soir.

» David-Pierre L'Eplattenier. Départ le 20/XII. Retour
» le 21 au soir.

» Ces deux ont reçu chacun sept cartouches et une
» giberne, David-Pierre L'Eplattenier a reçu outre la
» giberne sus-dite, le fusil de Aimé Bourquin. »

On ne nous dit pas pourquoi.

« Auguste Perregaux Dielf a apporté le rapport des
» troupes à six heures du soir. Il contient :

» *Nouvelles officielles reçues du quartier général de Cou-*
» *vet et daté du lundi 19 décembre, à huit heures du soir* ¹.

» Les troupes sont parties ce matin à huit heures et
» demie pour Fleurier, où elles ont fait halte. Deux cents
» hommes et une pièce de canon ont été détachés à Buttes,
» ont cerné le village, réuni les habitants et désarmé cette
» commune. Son Excellence Monsieur le commissaire-royal
» a ordonné le désarmement successif des différentes com-
» munes et cette opération doit se terminer dans la journée
» du 20. Plusieurs des agitateurs ont été arrêtés, entr'autres
» le père de Constant Meuron, César Vaucher et une ving-
» taine d'autres mauvais sujets. Quelques individus très
» suspects qui rôdaient autour du village de Travers, ont
» été poursuivis par les troupes et un de ceux-ci a été tué.
» Les hommes de Travers sont en fuite pour la plupart et
» cette commune est entièrement désarmée. Ces mesures
» nécessitées par les circonstances ont rassuré les honnêtes
» gens du Vallon, qui, depuis deux jours, étoient sous l'em-
» pire de la terreur et qui remercient et reçoivent les trou-

¹ Les Hauts-Geneveys. (M. A. Piaget.)

² Cette lettre a été également publiée et distribuée partout. Elle est reproduite par le *Constitutionnel neuchâtelois* du 21 décembre 1831, p. 100. (Note de M. A. Piaget.)

» pes comme des libérateurs. Les dépêches de samedi ont
» été volées à la poste de Couvet et la maison du Marais ¹ a
» été saccagée par le riche Bovet et quatre Brigands qui ont
» tout enfoncé à coups de haches. On est effrayé par l'idée
» de ce que le pays seroit devenu sous l'empire de nos soi-
» disant patriotes. La troupe est bien logée, bien nourrie
» chez les particuliers qui font force protestations de loyauté
» pour l'avenir : Dieu veuille qu'elles soient sincères !

Pour extrait conforme :

» *Le commandant de la Place de Neuchâtel :*

» DE BOSSET, capitaine. »

Les épithètes méritent de retenir l'attention : En face des honnêtes gens et des Libérateurs (avec grand L) qui sauvent la cause du roi, on voit se dresser les agitateurs, les mauvais sujets, des individus très suspects, le riche Bovet (ô scandale) et quatre Brigands qui saccagent et enfoncent tout à coups de haches ! Touchant spectacle : délivré de l'empire de la terreur, qui est celui des patriotes, la population proteste de son attachement au Roi.

« D'après les rapports envoyés par les chefs qui comman-
» daient les troupes stationnées à Bevaix et à Boudry, Bour-
» quin a passé la Montagne et s'est rendu avec soixante
» hommes de sa bande à Provence où il a été désarmé par
» les habitans de cette commune. Il paroît que ce Chef
» prudent ne s'est point exposé personnellement, car on ne
» l'a apperçu dans aucun des lieux où ses adhérens ont fait
» quelque résistance. »

(*A suivre*).

Henri-A. JACCARD.

¹ Sur la route de Môtiers, propriété de la famille Sandol-Roy.
V. Quartier-la-Tente *Le Val-de-Travers* p. 431.